



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 17 août 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre Premier ministre et à Monsieur le ministre des Affaires intérieures.

Depuis plusieurs jours, un incendie de grande ampleur se propage dans la région des Hautes Fagnes, en Belgique, à proximité de la frontière allemande. Dimanche 16 août, les fumées issues de cet incendie ont atteint le territoire luxembourgeois, où elles ont été perceptibles dans plusieurs régions du pays, notamment sous forme d'une odeur de brûlé.

Une première communication avait alors été diffusée via l'application LU-Alert ainsi que sur le site internet des autorités, faisant état d'une possible nuisance liée aux odeurs. Or, lorsque les fumées sont effectivement arrivées, de nombreux citoyens ont eu le sentiment que la situation dépassait la seule question d'une odeur désagréable : les fumées étaient par endroits nettement visibles et ont provoqué des irritations au niveau des yeux et de la gorge. Cette situation a naturellement suscité une certaine inquiétude au sein de la population.

Ce n'est que dans la soirée que les autorités ont diffusé, par SMS et par voie de communiqué, une recommandation de fermer portes et fenêtres. Ce communiqué précisait par ailleurs qu'aucun risque significatif pour la santé n'avait été identifié, tout en indiquant que les personnes sensibles pourraient néanmoins ressentir des irritations au niveau de la gorge et des yeux, voire des difficultés respiratoires.

Force est de constater que, un jour après cet épisode, la qualité de l'air demeure dégradée, ce qui suscite des interrogations légitimes au sein de la population quant aux conséquences potentielles d'une concentration élevée de particules fines, notamment pour les personnes vulnérables.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes au gouvernement :

- Pour quelle raison la décision de publier un communiqué détaillant les risques sanitaires et les recommandations à suivre n'a-t-elle été prise que dans la soirée du 16 août, alors que les fumées étaient déjà arrivées sur le territoire luxembourgeois depuis plusieurs heures ?
- Pour quelle raison la communication initiale se limitait-elle à évoquer une simple mauvaise odeur, sans mentionner les conséquences potentielles d'une exposition à une concentration élevée de particules fines pour les personnes sensibles ou vulnérables ?

- Sur la base de quelles données de mesure le risque sanitaire potentiel a-t-il été évalué avant l'arrivée des fumées sur le territoire luxembourgeois ? À quels endroits et à quels moments ces données ont-elles été relevées ?
- Selon quels critères et seuils de référence (p.ex. recommandations de l'OMS, valeurs limites européennes) a été établie l'évaluation selon laquelle aucun risque significatif pour la santé de la population n'est à prévoir, et cette évaluation resterait-elle valable dans l'hypothèse où la qualité de l'air demeurerait dégradée pendant une période prolongée ?
- Les valeurs de qualité de l'air ont-elles fait l'objet d'un suivi continu pendant toute la durée de l'épisode de fumées sur le territoire national ? Le cas échéant, à partir de quand, pendant quelle durée et à quels emplacements ces mesures ont-elles été effectuées ?
- Qu'en est-il, dans ce contexte, de la couverture nationale du réseau de stations de mesure de la qualité de l'air, en particulier dans le nord du pays ? Est-il prévu de renforcer cette couverture afin de disposer d'un maillage plus dense de stations de mesure dans cette région ?
- Le déroulement de la communication de crise lors de cet épisode, en particulier le délai entre l'apparition des fumées et la diffusion du communiqué détaillant les risques sanitaires, fera-t-il l'objet d'une évaluation a posteriori ? Le cas échéant, une adaptation des critères et du calendrier de déclenchement des communications d'alerte (LU-Alert, communiqués, seuils de notification) est-elle envisagée pour de futurs épisodes similaires ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Ben Polidori
Député